



Assemblée générale

Distr. limitée
19 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-deuxième session

Vienne, 12–21 juin 2019

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

F. L'espace et l'eau

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'espace et l'eau », conformément à la résolution 73/91 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Canada, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël et Japon. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.
3. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités de coopération liées à l'eau, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale, qui démontraient en particulier l'effet positif de la coopération et des politiques internationales sur l'échange de données de télédétection.
4. Le Comité a noté que les questions relatives à l'eau devenaient un des enjeux majeurs pour l'humanité au XXI^e siècle. Il a aussi noté que pour atteindre les objectifs de développement durable, il importait de s'appuyer sur les techniques et applications spatiales, ainsi que sur les pratiques et initiatives qu'avaient permises les observations des ressources en eau effectuées depuis l'espace.
5. Le Comité a noté qu'un grand nombre de plateformes spatiales étaient utilisées pour traiter des questions relatives à l'eau et qu'il était couramment fait appel aux données spatiales pour gérer cette ressource. Il a également noté que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre nombre de problèmes liés à l'eau, notamment pour comprendre et surveiller les océans et les caractéristiques côtières changeantes ; les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes météorologiques inhabituels ; cartographier les cours d'eau et les bassins transfrontières ; planifier et gérer les réservoirs et les projets d'irrigation ; suivre les inondations, les sécheresses, les cyclones et les vidanges brutales de lacs et en atténuer les effets ; gérer les ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles ; réutiliser les eaux de drainage



agricole ; dessaler l'eau de mer et l'eau saumâtre ; réutiliser les eaux usées municipales ; récupérer l'eau de pluie ; et améliorer la rapidité et l'exactitude des prévisions.

6. Quelques délégations ont estimé que les changements climatiques étaient liés à la question d'une gestion stable de l'eau car ils avaient contribué à la détérioration de l'approvisionnement mondial en eau potable.

G. Espace et changements climatiques

7. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et changements climatiques », conformément à la résolution 73/91 de l'Assemblée générale.

8. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Brésil, Canada, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Pakistan et République de Corée. L'observateur de l'OMM a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

9. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « Activités coréennes de télédétection de l'Arctique : collaboration entre l'Institut coréen de recherche polaire (KOPRI) et l'Institut coréen de recherche aérospatiale (KARI) », par le représentant de la République de Corée ;

b) « La contribution de CANEUS au projet de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'horizon 2030 et le rôle que pourraient jouer les techniques spatiales dans la perspective d'un avenir régénératif et adapté aux changements climatiques », par l'observateur de CANEUS International.

10. Le Comité a souligné l'importance de la détermination dont continuait de faire preuve la communauté mondiale pour lutter contre les changements climatiques, l'un des problèmes les plus pressants pour l'humanité et la planète, qui affectait une grande partie de la population mondiale et qui exigeait que les dirigeants se coordonnent au niveau international pour prendre des initiatives dans ce domaine. À cet égard, le Comité a mis l'accent sur la capacité croissante des techniques spatiales à fournir des données essentielles sur le climat qui permettaient de mieux comprendre les changements climatiques et d'en atténuer les effets, et de suivre l'application de l'Accord de Paris.

11. Le Comité a noté que les observations spatiales, qui permettaient de contrôler les variables climatiques essentielles, pouvaient aider à comprendre les changements climatiques et contribuer à atteindre l'objectif de développement durable n° 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques, et il a pris note des avantages qu'il y avait à utiliser les observations de la Terre pour suivre l'évolution du niveau de la mer, des concentrations en dioxyde de carbone, de la fonte des glaces de mer et de la masse neigeuse terrestre, et pour recueillir des données sur des zones éloignées telles que les déserts, les océans, les calottes polaires et les glaciers.

12. Le Comité a noté l'utilité des observations satellitaires et des applications issues de l'observation de la Terre, et le fait que pour envisager l'évolution de l'environnement terrestre de manière globale, il fallait associer et compléter les données spatiales avec des observations effectuées au sol, *in situ* (sur terre ou en mer).

13. Le Comité a aussi noté que, pour améliorer l'action menée au niveau mondial pour suivre l'évolution du climat, il serait utile d'adopter des politiques de données ouvertes, d'élaborer des applications d'observation de la Terre permettant de transformer des données brutes en informations d'une importance cruciale pour les populations et les sociétés, et de diffuser ces données et informations dans les régions les plus vulnérables de la planète.

14. Le Comité a noté l'importance des partenariats bilatéraux dans les activités de lutte contre les changements climatiques menées dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment l'action entreprise par la mission Merlin, menée par la DLR et le Centre national d'études spatiales (CNES) pour suivre les émissions de méthane ; la mission MicroCarb, menée par le CNES et l'Agence spatiale du Royaume-Uni pour cartographier les sources de dioxyde de carbone ; la mission SARAL, menée par le CNES et l'ISRO pour étudier la circulation océanique et évaluer la surface océanique ; la mission CBERS, menée par l'Institut national de recherche spatiale (INPE) et la CAST pour recueillir des images aux fins de diverses applications environnementales ; et la collaboration établie entre la NASA, la DLR et l'ESA pour suivre les déplacements de l'eau sur la Terre et étoffer les séries de données relatives à la mission GRACE (Gravity Recovery and Climate Experiment mission).

15. Le Comité a pris note d'un certain nombre de programmes spatiaux menés à l'échelle nationale qui privilégiaient fortement la construction, le lancement et l'exploitation de systèmes de satellites d'observation de la Terre destinés à suivre les manifestations et les effets des changements climatiques.

16. Le Comité a noté qu'il importait de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment entre des organisations établies de longue date, comme l'OMM, le CEOS, le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, le Système mondial d'observation du climat, le Groupe sur l'observation de la Terre et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique.

17. Le Comité a noté que l'Observatoire spatial du climat – dont la création avait été proposée par le CNES et approuvée par de nombreuses agences spatiales dans la Déclaration de Paris pour la mise en place d'un observatoire spatial du climat, adoptée le 11 décembre 2017 à Paris à l'occasion du One Planet Summit – avait pour objectif premier de produire et de distribuer en temps voulu des données adéquates et fiables, ainsi que des informations sur les impacts des changements climatiques aux niveaux national et régional grâce aux techniques spatiales, à des mesures ciblées et à des modèles pertinents recoupés avec des indicateurs socioéconomiques.

18. Le Comité a noté que lors du Sommet Action Climat qui se tiendrait le 23 septembre 2019, à l'invitation du Secrétaire général de l'ONU, les États Membres devraient présenter des plans concrets et réalistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre au cours de la prochaine décennie en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission en 2050.

19. Le point de vue a été exprimé que la combinaison de facteurs spatiaux et terrestres, en particulier l'impact de rayons cosmiques galactiques et le déplacement du pôle magnétique de la Terre, pouvait être à l'origine d'un changement climatique dans les régions polaires et, partant, entraîner un changement climatique à l'échelle planétaire.